

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 03 2007

L'an deux mille sept, le 8 Mars à 20h, le Conseil de Communauté du Canton d'Oulchy-le-Château, convoqué pour une réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de M. Hervé MUZART.

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : MM DRIQUE D., AUBAS F., REIMANN R., JOLY D., VIET B., CHRETIEN L., DESCHAMPS CH., DOUBLET J-C; de CONINCK P., du ROIZEL PH., AUBERT J., SERVOISE R., PINTA E., BOUCHER J., MARCHAL C., GAILLARD F.; CASTEL D.; GANDON D., MACQUART C., DEVILLE J., LEROUX L., DELETANT JC., PHILBERT S., de REKENEIRE C., FOUILLARD CH., MENARD D., BRIOUX JP., CALLAY F., FICHEL JJ., FOUILLARD H.; BOUDEELE J-M., CHENU N., GADRET CH., GAUDRE R., MUZART H., MOQUET G

Absents excusés : BERTIN N., REMY X., HOBREAUX G., RICBOURG C., GENARD M., MASSUE JL., GIROD P., MANSCOURT P., SAMIER JL., LEVEQUE P., VERRON M., DUPREZ B., AMBROSATO D., DRIVIERE F., CARETTE C., IBATICI D., POTIER R

Monsieur Gandon est nommé secrétaire de séance

Assistaient également, M. de COLNET Charles-Edouard chargée de développement, M HUET Annick chargé de développement socioculturel

1. Approbation du précédent Compte rendu

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2006 à 19h.

2. Actions en faveur de la jeunesse

Madame Huet commence par rappeler que le financement des activités enfance-jeunesse du territoire, passe actuellement par deux contrats signés avec la CAF : le Contrat Temps Libre et le Contrat Enfance. Ces contrats prennent fin au 31 décembre 2007 et vont être remplacés par un contrat unique : le Contrat Enfance Jeunesse. Pour signer ce contrat, la CAF demande à ce que la Communauté de Communes effectue un diagnostic des activités en faveur de l'enfance et de la jeunesse du territoire. Le Contrat Educatif Local de la DDJS qui ouvre droit aux financements de cette direction est soumis à la même condition. Pour effectuer cet état des lieux, les FRANCAS peuvent accompagner Madame Huet. Si la Communauté de Communes signe avec la DDJS en 2007, cet accompagnement sera totalement financé et permettra d'établir des prévisions à 4 ans.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer un Contrat Educatif Local avec la DDJS

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention avec les FRANCAS pour l'accompagnement d'un diagnostic préalable à la signature d'un Contrat Educatif Local avec la DDJS et d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

Madame Huet dresse le bilan des deux sorties qui se sont déroulées en 2006 pour les 11-16 ans. Le partenariat avec les associations a été très fructueux pour ces initiatives. 26 jeunes ont ainsi pu assister au festival Pic'Arts et 73 jeunes se sont inscrits pour la sortie patinoire à Laon. Le bilan qualitatif issu du questionnaire distribué aux participants, révèle un large engouement pour des activités très bien perçues du jeune public.

Pour 2007, trois sorties seront organisées.

La première dont le budget prévisionnel s'élève à 1 765.50 euros pour 45 jeunes se déroulera à Pierrefonds et comportera deux volets : une activité accrobranches et la visite du château.

La seconde estimée à 1 325.00 euros pour 42 enfants, aura lieu à Château-Thierry. Des visites culturelles succéderont à une activité de canoë.

Enfin, la dernière sortie programmée, évaluée à 1 725.00 euros pour 45 adolescents associera le bowling et le théâtre.

Rappelons que la participation familiale pour chacune des trois sorties est fixée à 5.00 euros par enfant et que le coût global résiduel incombant à la Communauté de Communes est de 1 415.16 euros. Notons également que ces sorties ponctuelles n'engendrent aucune création de poste. Seuls des vacataires seront recrutés.

Les associations resteront les partenaires privilégiés de la Communauté de Communes pour mener à bien ces projets.

Le Président conclue en soulignant l'importance des actions mises en place par la Communauté de Communes en faveur des jeunes, et ce, tant pour leur offrir des activités en groupe pendant les vacances scolaires, que pour tisser du lien social. L'engagement au sein d'associations est un des effets attendu à terme.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer des conventions de partenariat avec les associations du canton pour l'organisation de 3 sorties pour les 11-16 ans selon les mêmes modalités qu'en 2006

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la Communauté de Communes à embaucher des animateurs vacataires diplômés BAFA dans la cadre des trois sorties pour les 11-16 ans

Depuis la rentrée 2006, une activité d'accompagnement à la scolarité a lieu à l'espace multimédia. En effet, beaucoup d'enfants y venaient après l'école sans objectif précis. L'idée est donc de structurer ces visites autour d'un projet constructif. Il s'agit :

- de les accompagner dans leur travail scolaire
- d'utiliser l'outil multimédia pour améliorer la réussite scolaire des enfants

Cette activité est subventionnée par la DDASS à hauteur de 800 euros et par la CAF à hauteur de 594 euros.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la Communauté de Communes à reconduire l'activité d'accompagnement à la scolarité à l'espace multimédia pour 2007-2008

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le dossier de demande de subvention et la convention avec la CAF et la DDASS pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 2007-2008

3. Chantier d'insertion

Le projet de chantier d'insertion part d'un double constat : la demande de certains maires en matière de restauration de patrimoine ainsi que le manque d'actions en faveur de l'insertion socioprofessionnelle dans le canton. Pour ce projet itinérant, de multiples financements sont possibles sous réserve de travaux suffisants et planifiables. Les travaux éligibles concernent la rénovation du patrimoine ou les aménagements paysagers le mettant en valeur

Le coût du chantier est estimé à 1 500 euros par mois pour les communes qui souhaiteraient en bénéficier, étant entendu que les demi-journées sont indivisibles et reviennent à 35 euros. A ce coût initial, il faut ajouter 2 000 euros à la charge de la Communauté de Communes.

Pour la logistique, chaque commune mettra à disposition un local équipé de sanitaires, et chauffé pour les repas. Un véhicule de 9 places, financé à 100%, et qui reviendrait à la Communauté de Communes à l'issue de l'opération, pourrait être acquis à cette occasion.

Grâce à cette initiative, 5 jeunes CIVIS et 11 bénéficiaires du RMI employés en Contrat d'Accompagnement Emploi pourraient travailler 21 heures hebdomadaires. Ce projet nécessitera en outre la présence d'un encadrant technique pour 35 heures hebdomadaires et 1 accompagnateur socioprofessionnel 10 heures hebdomadaires. Les communes intéressées doivent informer Annick Huet avant le 7 avril des chantiers possibles.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la Communauté de Communes à mettre en place un chantier insertion « petit patrimoine » itinérant de 6 mois à partir du 1^{er} juillet 2007

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la Communauté de Communes à embaucher un accompagnateur socioprofessionnel 10 heures hebdomadaires pendant 28 semaines dans le cadre d'un chantier d'insertion

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la Communauté de Communes à embaucher un encadrant technique 35 heures hebdomadaires pendant 27 semaines dans le cadre d'un chantier d'insertion

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la Communauté de Communes à embaucher 16 personnes en Contrat Accompagnement Emploi (bénéficiaires CIVIS ou RMI) dans le cadre d'un chantier d'insertion

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la Commission insertion à définir les modalités de recrutement du personnel, les modalités de choix des lieux de travail et de définition du planning et les modalités d'organisation technique du chantier d'insertion « petit patrimoine » itinérant

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer un dossier unique de demande de subvention dans le cadre d'un chantier « petit patrimoine » itinérant, pour obtenir les financements nécessaires à l'action

4. Fête des associations

La Communauté de Communes organisera en 2007 une nouvelle fête des associations. Le village de Chacrise qui avait été pressenti ne pourra être retenu pour cause de travaux à la même période. Cette fête se tiendra donc à Oulchy le Château, le 15 septembre sur la place du château. Pour pallier à l'éparpillement qui avait été souligné au cours de la première édition, les acteurs seront réunis en un point unique. Un grand jeu devrait favoriser la cohésion des partenaires tout au long de cette journée. Pour cette seconde édition, le budget prévisionnel est fixé à 5 216 euros. Annick Huet a déposé une demande de subvention auprès de la CAF pour 50% des dépenses engagées.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la Communauté de Communes à organiser la fête intercommunale des associations le 15 septembre 2007 à Oulchy le Château et à solliciter toutes les subventions qui s'y rapportent

5. Dotation Globale d'Equipement

Le Président commence par rappeler que les dossiers de demande de Dotation Globale d'Equipement sont déposés à la Sous-Préfecture de Soissons.

La première demande, qui s'élève à 50% du montant HT du matériel, porte sur l'acquisition d'un serveur permettant la modernisation et la sécurisation du système informatique de la Communauté de Communes. Actuellement, 10 postes de travail fonctionnent sans sauvegarde fiable des données. Ce serveur permettrait en outre d'installer un Système d'Informations Géographiques consultables par les communes. Notons que la demande de DGE 2006 portant sur l'acquisition d'un SIG est actuellement relancée.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter de l'Etat pour un investissement informatique une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement de 50% du montant HT du matériel. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget intercommunal.

La seconde demande est relative aux travaux de rénovation des locaux de la Communauté de Communes. Plusieurs fenêtres du premier étage ont été changées en 2006 et les six restantes sont en état de délabrement avancé. Par ailleurs, une demande pour installer une régulation de la chaudière a été déposée au sein du même dossier. Ceci permettra d'économiser 20% de fioul par an et d'harmoniser la température des bureaux. 30% du montant HT des travaux ont été sollicités pour ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter de l'Etat pour un investissement de rénovation une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement de 20% à 30% du montant HT des travaux. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget intercommunal

Le dernier dossier déposé, porte sur l'acquisition de grilles d'exposition qui permettront de communiquer lors d'événements comme la fête des associations. D'autres devis seront demandés afin de bénéficier de la meilleure offre.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter de l'Etat pour un investissement en grilles d'exposition une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equiptement de 50% du montant HT du matériel. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget intercommunal

6. Maison de l'Emploi et de la Formation

Le Président rappelle que l'implantation de la MEF à Gouraud permettra de réunir tous les acteurs de l'emploi dans un lieu unique, facilitant ainsi les démarches pour les personnes en quête de travail. Le Groupement d'Intérêt Public est la forme juridique qui est apparue la plus adaptée pour ce projet commun aux membres du pays. En effet, la mutualisation des risques inhérents à cette structure correspond à la volonté d'un projet partagé. L'association pour sa part est une forme qui privilégie un responsable unique en cas de problème.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes au Groupement d'Intérêt Public « Maison de l'Emploi et de la Formation du Soissonnais »

7. Questions diverses

Le Président annonce qu'un chèque d'indemnité d'assurances de 65 euros, pour un vol de lecteur CD au Relais Assistantes Maternelles a été adressé à la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à encaisser un chèque d'indemnité d'assurances d'un montant de 65 euros

Le Président rappelle ensuite l'obligation d'adhérer à un centre de médecine préventive. Le Centre de Gestion de l'Aisne propose une convention simple d'adhésion aux services de visites médicales pour 40 euros par agent, ou un service étendu avec du conseil sur l'environnement au travail.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aisne dans sa formule de base.

Faisant réponse à une question d'un conseiller communautaire, le Président annonce que France Location Nord est redevable des loyers de décembre, janvier, février et mars.